



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 10351

Numéro SIREN : 347 787 327

Nom ou dénomination : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2017 sous le numéro de dépôt 63921



20170639212016

DATE DEPOT : 25/07/2017

N° DE DEPOT : 63921

N° GESTION : 1988B10351

N° SIREN : 347787327

DENOMINATION : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

ADRESSE : 46 rue du Général Foy 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.S.

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

S.A.S. au capital de 46 000 Euros

R.C.S. PARIS B 347 787 327

46 rue du Général Foy

75008 PARIS

Tel. 01 41 49 95 50 Fax. 01 41 49 95 51

Parise du Tribunal de
Commerce de Paris

28 JUL 2017

63921
numéro de dépôt

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2017

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Chers Associés,

Conformément à nos statuts et aux textes en vigueur, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 Septembre 2016.

Nous soumettons notre rapport à votre appréciation en même temps que :

- L'inventaire,
- Le Bilan,
- Le Compte de Résultat,
- L'Annexe.

Il vous sera donné lecture dans un instant du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission.

Nous vous rappelons que tous les documents prévus par la loi et les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

1 - PRESENTATION DES COMPTES :

Les comptes annuels au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable général.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 ont été établis suivant les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et de manière à les rendre comparables d'un exercice à l'autre.

2 - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

2.1 Evènements marquants de l'exercice

Nous n'avons relevé aucun fait marquant au cours de l'exercice.

2.2 Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 s'élève à 1 760 023 contre 1 912 537 € l'exercice précédent.

L'activité de notre société avait été marquée au 30 septembre 2015 par un volume important de facturation interne. Pour cet exercice, le niveau de facturation revient à celui constaté au 30 septembre 2015.

Le résultat d'exploitation s'élève à 55 926 € contre à 92 549 € au 30 Septembre 2015.

Le résultat net après impôt s'établit à 43 870 € contre 71 153 € au 30 Septembre 2015.

2.3 Perspectives d'avenir

Nous sommes relativement confiants dans les perspectives d'avenir.
Le nombre de mandats détenus par notre société reste stable.

3- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice soumis à votre approbation.

4- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a engagé, au sens comptable du terme, aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice.

5- DEPENSES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte un montant de 16 522 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, correspondant aux amortissements non déductibles des véhicules de tourisme et à la taxe sur les véhicules de tourisme.

6 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Les comptes au 30 septembre 2016 font apparaître un bénéfice net comptable de 43 869,69 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	43 869,69 €
Report à nouveau :	90 059,89 €
Total à affecter :	133 929,58 €

Affectation :

Au report à nouveau	133 929,58 €
Total	133 929,58 €

7- MONTANT DES DIVIDENDES MIS EN PAIEMENT AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'assemblée générale pourra prendre acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le:	Dividende	Abattement fiscal *	Total
30/09/2015	Néant	40%	Néant
30/09/2014	40 000,00 €	40%	40 000,00€
30/09/2013	110 000,00 €	40%	110 000,00€

* au profit des personnes physiques

8- INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce, vous trouverez les informations relatives au solde des dettes fournisseurs hors groupe et hors FNP , par date d'échéance, au titre des deux derniers exercices :

Fournisseurs hors groupe hors FNP	Exercice 30/09/2016	Exercice 30/09/2014
Paiement à 30 jours	Néant	Néant
Paiement à 45 jours	1 543 €	6 767 €
Autres délais de paiement	Néant	Néant

9 - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les modalités des conventions conclues avec les sociétés GEA CONSEIL, GEA FINANCES et CECC se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015/2016 :

La société GEA CONSEIL a facturé, au titre de la sous-traitance, travaux administratifs et prestations diverses un montant global de 77 135 € HT contre 65 420 € HT au 30/09/2015.

La société GEA FINANCES a facturé au titre des prestations rendues par ses associés pour la période du 1^{er} Octobre 2015 au 30 Septembre 2016 un montant de 952 364 € HT contre un montant de 559 985 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Notre société a facturé à la société GEA CONSEIL au titre de prestations rendues pour elle au cours de cet exercice un montant de 35 930 € HT contre un montant de 69 293 € HT au 30 Septembre 2015.

Notre société a également facturé à la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – CECC – un montant de 138 012 € HT au titre de cet exercice contre un montant de 134 063 € HT au 30 Septembre 2015.

Notre société a poursuivi le bail de sous location signé avec la société GEA FINANCES pour les bureaux que notre société occupe au 3 rue du Docteur Dumont à Levallois Perret
Au titre de cette convention, notre société a pris en charge au cours de l'exercice un montant de loyer de 47 600 € HT et des charges locatives d'un montant de 1 600 € HT.

10 - PERSONNES DETENANT DES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES :

Selon les prescriptions de l'article L 356-3 de la Loi n°85-705 du 12 Juillet 1985, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus de la moitié, plus du tiers, plus du cinquième, plus du dixième ou du vingtième du capital social, à savoir :

Associés détenant :

- plus de la moitié du capital social : Société GEA FINANCES

11- LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES

La liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous donnerez à votre Président quitus de sa gestion pour cet exercice.

12- AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DE LA SOCIETE GEA FINANCES

La structure de notre bilan, telle qu'elle apparaît sur nos états financiers annuels fait apparaître un endettement relativement important (1 173 K€) au regard de l'actif circulant (1 040 K€) ; et dans le même sens, nos capitaux propres (185 K€) semblent un peu faibles au regard de l'actif immobilisé (318 K€).

Afin d'améliorer cette situation, notre actionnaire, la société GEA FINANCES, nous propose de renforcer nos capitaux propres par un apport d'un montant de 400 000 € qui serait prélevé dans le montant de sa créance qui s'élève au 30/09/2016 à 499 080 €.

Nous vous proposons d'augmenter le capital de 400 000 € - quatre cent mille euros- pour le porter à 446 000 euros, par l'émission de 26 087 actions nouvelles émises au pair, soit 15,33 € par action.

Nous vous proposons d'augmenter le capital de 400 000 € - quatre cent mille euros- pour le porter à 446 000 euros, par l'émission de 26 087 actions nouvelles émises au pair, soit 15,33 € par action.

Elles sont libérées en totalité lors de leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible sur la Société.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles sont complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires

Nous vous informons que la société GEA FINANCES a d'ores et déjà libéré intégralement le montant de sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, à savoir une créance inscrite en compte courant d'associée, pour un montant de 400 000,00 euros.

13- AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, il nous est fait obligation de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions en numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail ;

En conséquence, l'Assemblée générale devra statuer sur les résolutions suivantes:

- Décider que le Président dispose d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 à L.3332-8 du Code du Travail ;
- Autoriser le Président à procéder dans le délai maximum de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à une augmentation de capital d'un montant maximal de 13 380 € en une ou plusieurs fois, par émission d'actions en numéraire réservées aux salariés adhérant audit Plan d'Epargne d'Entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3331-24 du Code du Travail ;
- Décider en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des associés auxdites actions nouvelles.

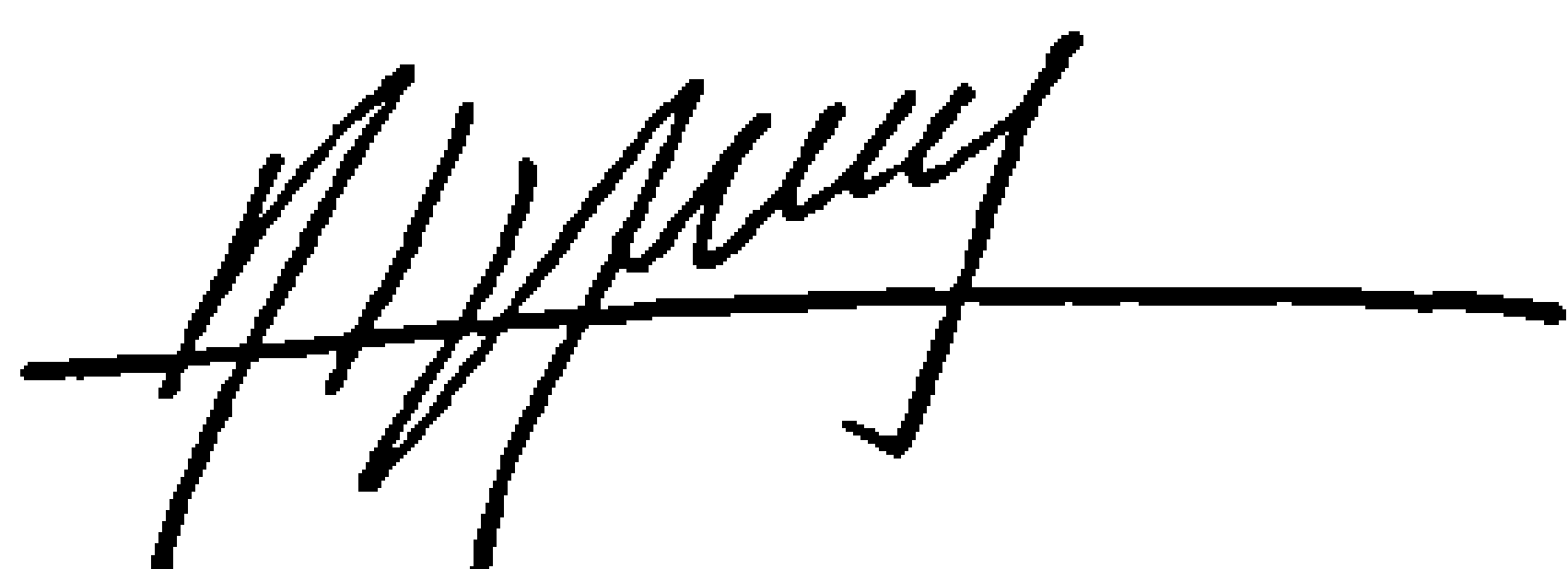
Compte tenu de l'organisation actuelle de notre Groupe et des contraintes liées à la réglementation de notre activité de commissariat aux comptes, nous vous proposons de rejeter cette proposition d'augmentation du capital en faveur des salariés.

14- MISE A JOUR DES STATUTS DE NOTRE SOCIETE

Les nouvelles dispositions légales et réglementaires de l'activité de commissariat aux comptes nécessitent la refonte des statuts de notre société.

Des projets de statuts vous sont par conséquent proposés. Nous vous proposons d'examiner la nouvelle formulation des articles selon le modèle proposé par la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, et de statuer sur ces statuts article après article, puis dans leur ensemble.

LE PRESIDENT



INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.S.

*Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

S.A.S. au capital de 46 000 Euros

R.C.S. PARIS B 347 787 327

46 rue du Général Foy

75008 PARIS

Tel. 01 41 49 95 50 Fax. 01 41 49 95 51

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DECISION DU 24 FEVRIER 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes au 30 septembre 2016 font apparaître un bénéfice net comptable de 43 869,69 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	43 869,69 €
Report à nouveau :	90 059,89 €
Total à affecter :	133 929,58 €

Affectation :

Au report à nouveau	133 929,58 €
Total	133 929,58 €

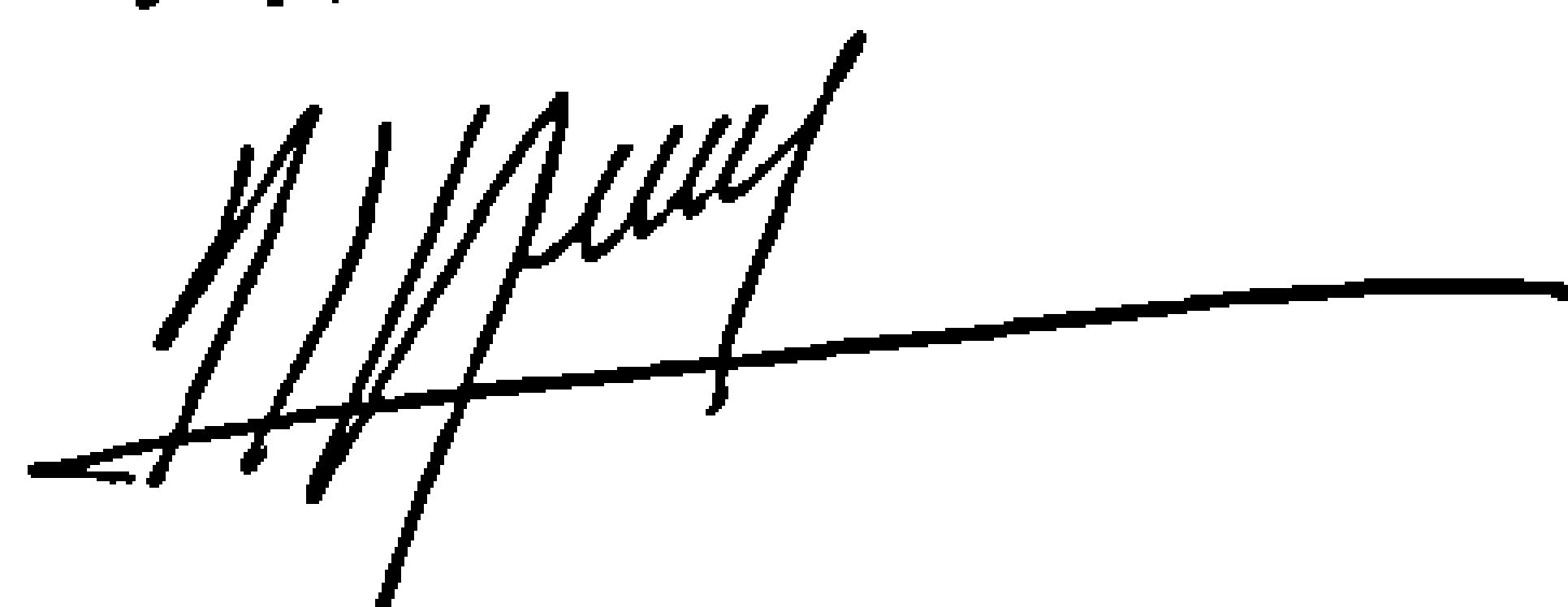
L'Associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le:	Dividende	Abattement fiscal *	Total
30/09/2014	40 000,00 €	40%	40 000,00 €
30/09/2013	110 000,00 €	40%	110 000,00€
30/09/2012	150 000,00 €	40%	150 000,00€

* au profit des personnes physiques

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

le Président



FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

« INTERNATIONAL AUDIT COMPANY »

**Société par actions simplifiée
au capital de 46.000 €**

**Siège social : 46, rue du Général FOY
75008 PARIS**

RCS PARIS B 347 787 327

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

SARL au capital de 38.250 Euros

Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 30 rue de Malleville - 95880 ENGHIEUN LES BAINS

RCS PONTOISE B 413 763 459 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 13 413 763 459. Tél.

01.34.28.47.60 - Fax. 01.34.28.07.28 - E-mail. eurexenghien@wanadoo.fr

« INTERNATIONAL AUDIT COMPANY »

Société par actions simplifiée au capital de 46.000 €

Siège social : 46, rue du Général FOY

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES,
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES ANNUELS,
DU 24 FEVRIER 2017**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société « I.A.C. », tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives ;

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9, 1^o alinéa, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

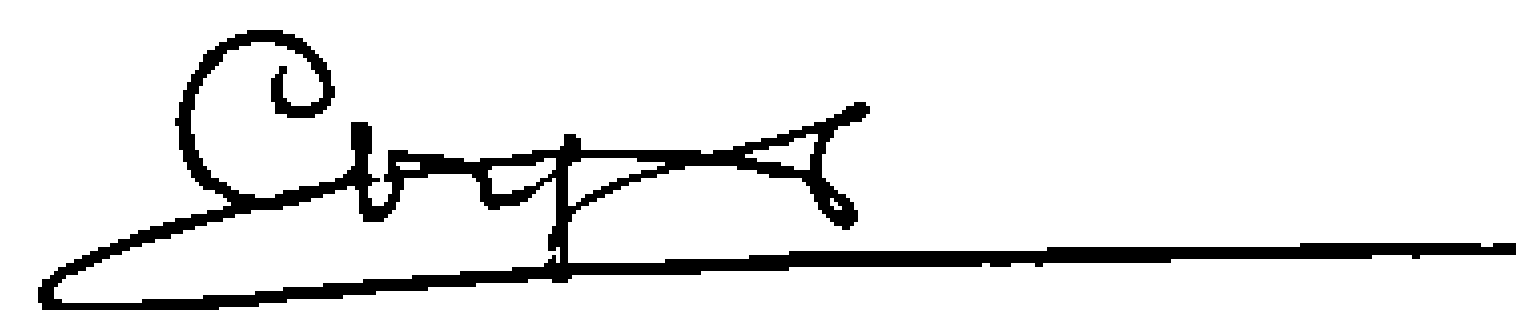
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Enghien, le 7 février 2017
FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT
Patrick COIGNARD





N° 10937*18

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2016

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 46 rue du Général Foy 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34778732700068

Néant ☐ *Exercice clos le,
30/09/2016

				Exercice N clos le. 30/09/2016			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AII	274 673	AI		274 673
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 054	AQ	1 054	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	104 656	AU	82 324	22 332
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BII	21 000	BI		21 000
TOTAL (II)		IJ	401 384	BK	83 378	318 005	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	UP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	DX	594 590	BY	39 571	555 019
		Autres créances (3)	DZ	206 260	CA		206 260
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : _____)	CD	150 000	CE		150 000
		Disponibilités	CF	128 488	CG		128 488
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CII		CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 079 338	CK	39 571	1 039 767
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CNI					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 480 721	IA	122 949	1 357 772	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		INTERNATIONAL AUDIT COMPANY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	46 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	90 060	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	43 870	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	184 530	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	938 168	
	Dettes fiscales et sociales			DY	235 075	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régular.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			ED		
TOTAL (IV)			EC	1 173 243		
Ecart de conversion passif *			(V)	EO		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 357 772		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			ID	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 173 243	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

Neant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons (hors commerce extérieur)				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FP		
			FG	1 597 523	FH	162 500	FI	1 760 023	
			FJ	1 597 523	FK	162 500	FL	1 760 023	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	23 831	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	80	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 783 934	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 214 707	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	28 262	
	Salaires et traitements *						FY	315 158	
	Charges sociales (10)						FZ	144 918	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	17 950	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	7 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	14	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 728 008	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	55 926		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	524	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	524	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	524		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	56 450		

(RENVOIS : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise INTERNATIONAL AUDIT COMPANYNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	285
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	285
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IEF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	III	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	285
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IU	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	12 865
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	1 784 743
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	1 740 873
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	43 870
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP IIQ	22 512
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	10 410
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATIONS COMPTE DE TIERS			285
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans
- Matériel de transport	4 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FONDS COMMERCIAL				
Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
fonds de commerce	274 673			274 673
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	274 673			274 673

IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	276 413		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	1 054		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
		Instal. générale, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	54 774		492
		Matériel de bureau & info., mobilier	52 381		3 065
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	108 209		3 557
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		21 000		
		TOTAL IV	21 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			405 621		3 557

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		1 739	274 673	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			1 054	
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
		Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			55 266	
		Mat.bureau, info., mob.		6 055	49 391	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		6 055	105 710	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				21 000	
		TOTAL IV			21 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				7 795	401 384	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 739		1 739	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	1 053	1		1 054
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	23 185	13 800		36 985
	Matériel de transport	47 246	4 149	6 055	45 339
	Mat. bureau et informatique, mob.				
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	71 484	17 950	6 055	83 378
	TOTAL GENERAL	73 223	17 950	7 795	83 378

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	45 992	7 000	13 421	39 571
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III		45 992	7 000	13 421	39 571
TOTAL GENERAL (I + II + III)		45 992	7 000	13 421	39 571
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		7 000		13 421	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	21 000		21 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	46 656	46 656	
	Autres créances clients	547 934	547 934	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	24 319	24 319	
	coll. publiques	168 321	168 321	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	13 620	13 620	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		821 850	800 850	21 000
Renvois (1) (2)	Montant des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ENTREPRISES LIÉES

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières		21 000
Total des immobilisations		21 000
Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé	1 202	
Total des créances	1 202	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur cdes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	115 908	815 463
Total des dettes	115 908	815 463
Chiffre d'affaires	173 942	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	140 001
Autres créances	9 642
Disponibilités	
TOTAL	149 643

CAPITAUX PROPRES**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000,00	15,33
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000,00	15,33

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		938 168	938 168		
Personnel & comptes rattachés		75 977	75 977		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		52 437	52 437		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	96 122	96 122		
	Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés		10 538	10 538		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 173 243	1 173 243		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 545
Dettes fiscales et sociales	113 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	550 928

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2016, le CICE s'élève à 13 696 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Les indemnités de fin de carrière sont non significatives au 30 septembre 2016 compte tenu de l'ancienneté du personnel.

LES EFFECTIFS**LES EFFECTIFS**

	30/09/2016	30/09/2015
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	7,00	7,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		